

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

Le lundi 16 mars 2026 : convocation du Conseil municipal pour le vendredi 20 mars 2026 à 20h00 au Centre des Animations de Rots.

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2- Information : installation d'un nouveau conseiller municipal.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3- Délibération : Élection du maire.
- 4- Délibération : Maires délégué(e)s – détermination du nombre et élection.
- 5- Délibération : Adjoint(e)s au Maire – détermination du nombre et élection.
- 6- Délibération : Désignation de 3 conseillers délégués.
- 7- Information : Lecture de la charte de l' élu local.
- 8- Délibération : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 09/02/2026.
- 9- Délibération : Indemnités de fonction des élus.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à 20h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Etaient présents : Mme Francesca AUMONT, Mme Anne-Marie BERARDI, M. Jacky BESNIER, M. Michel BOURGUIGNON, M. Ludovic BUON, M. Paul-Louis CHASSAIGNE, M. Alain DELHOMMEAU, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Guillaume FORTIER, Mme Maud FRANÇOIS, M. Thibault GAUTIER, Mme Marie HERVIEU, Mme Amélie JEAN, Mme Annie LAGARDE, Mme Marion LELÉGARD-MAUDUIT, Mme Marie-José LUCAS, Mme Nathalie PERRIN-VEREECKE, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Dominique QUÉMÉNEUR, M. Tony ROUXEL, M. Gérard VARLET et M. Pascal VILLEROY.

Absent excusé : M. Maxime CHAUSSY.

Pouvoirs : M. Maxime CHAUSSY à Mme Anne-Marie BERARDI.

Il est précisé que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. Michel BOURGUIGNON, maire sortant salue les conseillers, les élus, mais aussi tous les nouveaux, à qui il adresse un message de bienvenue. Avec le recul, il est obligé de dire que la campagne électorale a été à l'image de la politique en France. Dans le but de ne pas raviver les tensions, il se contentera de ce commentaire. Il est préférable de ne rien dire au nom d'un nécessaire apaisement.

Monsieur le Maire sortant remercie l'ensemble des élus et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux. Il revient brièvement sur son engagement au service de la commune pendant 37 ans, dont 31 années en tant que maire.

Il souligne les évolutions importantes qu'il a connues de ses premières années en tant qu' élu de Lasson qui comptait alors 500 habitants jusqu'à aujourd'hui. Pendant cette période, il a connu la création de la Commune nouvelle de Rots en 2016 en tant que Maire délégué de Lasson puis en tant que Maire de la Commune nouvelle en 2020. Il y a également eu le passage à la CU Caen la mer 2017 avec tous les enjeux que cela implique.

Aujourd'hui, même si la commune ne représente qu'une petite part de la population de l'agglomération, son rôle reste important. La communauté urbaine est une structure essentielle, avec des compétences obligatoires, mais aussi une vraie capacité d'action.

Il exprime sa confiance dans la nouvelle équipe municipale, notamment en Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU qui a su trouver sa place à la CU Caen la mer. Tout devrait bien se passer puisqu'il s'agit d'une nouvelle équipe qui s'inscrit dans la continuité avec des spécialistes. Il assure rester disponible pour accompagner la transition et partager son expérience.

Par définition, le Maire est l'élu le plus proche des habitants qui doit être présent à tous les événements de la vie publique locale et, à ce titre, un pilier de la vie démocratique. C'est un engagement qui demande du temps, de l'investissement dans tous les dossiers. C'est pourquoi il est important d'être bien entouré.

Il faut être au service de nos habitants ce qui signifie faire preuve de responsabilité, d'écoute, de dynamisme, d'expérience, de sens du partage, de loyauté, d'efficacité dans l'action, de sens du service public et de détermination, tout en conservant le plaisir et l'enthousiasme.

Il faudra de la passion, de la solidité, de la sincérité, et une vraie volonté de rassembler avec l'équipe de la majorité et il faut l'espérer avec l'ensemble du conseil, pour poursuivre l'action engagée au service de la commune nouvelle.

Il souhaite un bon mandat à Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU candidate à l'élection de Maire.

Installation du nouveau conseil municipal sous la Présidence de Mme Annie LAGARDE, doyenne des conseillers municipaux

Résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées dimanche 15 mars 2026 :

La liste conduite par Dorothée PITOIS-BLESTEAU – tête de la liste de « ROTS ENSEMBLE » a recueilli 61.37 % (831 voix / 1 354 suffrages exprimés) des suffrages et a obtenu 19 sièges.

Sont élus Conseillers municipaux au 15/03/2026 :

- PITOIS-BLESTEAU Dorothée,
- BESNIER Jacky,
- FAUTRAS Stéphanie,
- BOURGUIGNON Michel,
- FRANÇOIS Maud,
- GAUTIER Thibault,
- BERARDI Anne-Marie,
- VARLET Gérard,
- LELÉGARD-MAUDUIT Marion,
- FORTIER Guillaume,
- JEAN Amélie,
- BUON Ludovic,
- LAGARDE Annie,
- DELHOMMEAU Alain,
- AUMONT Francesca,
- ROUXEL Tony,
- HERVIEU Marie,
- CHAUSSY Maxime,
- PERRIN-VEREECKE Nathalie.

La liste conduite par M. Dominique QUÉMÉNEUR – tête de la liste de « ROTS NOUVEAU » a recueilli 38.63 % (523 voix / 1 354 suffrages exprimés) des suffrages et a obtenu 4 sièges.

Sont élus Conseillers municipaux au 15/03/2026 :

- QUÉMÉNEUR Dominique,
- LUCAS Marie-José,
- CHASSAIGNE Paul-Louis,
- VERMÈS Mounia,

Les résultats des élections municipales ainsi proclamés, je déclare le Conseil municipal installé, tel qu'il a été constitué suite aux élections du 15/03/2026.

1-) Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Annie LAGARDE est désignée comme secrétaire de séance.

2-) **Information : installation d'un nouveau conseiller municipal.**

Suite à la démission de Mme Mounia VERMÈS, M. Pascal VILLEROY est désigné conseiller municipal par la procédure de suivant de liste.

3-) **Délibération : Élection du Maire.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Mme Annie LAGARDE demande quels sont les candidat(e)s.

Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU est candidate

Mme Annie LAGARDE invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

M. Alain DELHOMMEAU et Mme Marion LELEGARD-MAUDUIT sont désignés assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	23
À déduire : (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	20
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU	20
------------------------------	----

Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée maire de la Commune de Rots.

Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU mesure pleinement l'honneur qui lui est fait d'être la première femme maire de la commune de Rots, mais aussi l'exigence de la mission qui l'attend. Être maire, ce n'est pas seulement administrer, c'est écouter, rassembler, décider et agir dans l'intérêt général. C'est aussi savoir représenter la commune au sein des instances et être au service de tous les habitants.

Elle tient à remercier les habitants pour leur confiance et remercie également toute son équipe pour son efficacité, sa force de travail et sa cohésion.

Elle remercie M. Michel BOURGUIGNON, ancien maire pour lui avoir appris les rouages de la fonction municipale. À ses côtés, elle a pu mesurer l'exigence, la complexité et la responsabilité que représente la charge de maire. Elle lui exprime toute sa reconnaissance pour cette transmission ainsi que pour son engagement depuis 37 ans.

Elle continuera à travailler dans l'intérêt de tous les habitants, sans distinction, avec sincérité et plaisir, comme elle le fait depuis le début de son engagement.

Au nom de son équipe, elle annonce que les actions déjà engagées seront renforcées. Les priorités seront notamment : rénover l'école élémentaire, définir les modalités de gestion de la crèche, agrandir le cimetière, développer la bibliothèque, relancer le projet de centre d'animation de Lason, rénover les routes et les rues des trois villages selon le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), et effacer les réseaux aériens à Secqueville-en-Bessin. Les défis sont nombreux et il faudra tenir compte des contraintes budgétaires.

4-) **Délibération : Maires délégué(e)s – Détermination du nombre et élection.**

Mme le Maire propose au Conseil municipal que les Maires délégué(e)s soient au nombre de 3 soit un par Commune déléguée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'il y ait un(e) Maire délégué(e) pour chaque Commune déléguée (Rots, Lasson et Secqueville-en-Bessin).

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

✓ **Élection du Maire de la Commune déléguée de Rots**

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux quelles sont les candidatures pour l'élection de la/ du Maire délégué(e) de Rots.

M. Jacky BESNIER est candidat

Mme le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection de la / du Maire délégué(e) de Rots.

M. Alain DELHOMMEAU et Mme Marion LELÉGARD-MAUDUIT sont désignés assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

✓ **1^{er} tour de scrutin :**

Nombre de bulletins :	23
À déduire : (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	4
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

M. Jacky BESNIER	19
------------------	----

M. Jacky BESNIER ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Maire délégué de la Commune déléguée de Rots.

M. Jacky BESNIER remercie tous les habitants qui ont fait confiance à leur équipe candidate aux élections du weekend précédent. Il est conscient de prendre une responsabilité plus grande que celle qu'il exerçait avant. Pour la remplir au mieux, il annonce dès maintenant qu'il assurera une permanence mensuelle pour rencontrer les habitants. Il remercie Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU et M. Michel BOURGUIGNON qui lui a proposé cette aventure municipale en 2019.

✓ **Élection du Maire de la Commune déléguée de Lasson**

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux quelles sont les candidatures pour l'élection de la / du Maire délégué(e) de Lasson.

M. Michel BOURGUIGNON est candidat

Mme le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection de la / du Maire délégué(e) de Lasson.

M. Alain DELHOMMEAU et Mme Marion LELÉGARD-MAUDUIT sont désignés assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

✓ **1^{er} tour de scrutin :**

Nombre de bulletins :	23
À déduire : (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	4
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

M. Michel BOURGUIGNON	19
-----------------------	----

M. Michel BOURGUIGNON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire de la Commune déléguée de Lasson.

✓ **Élection du Maire de la Commune déléguée de Secqueville-en-Bessin**

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux quelles sont les candidatures pour l'élection de la / du Maire délégué(e) de Secqueville-en-Bessin.

M. Gérard VARLET est candidat

Mme le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection de la / du Maire délégué(e) de Secqueville-en-Bessin.

M. Alain DELHOMMEAU et Mme Marion LELÉGARD-MAUDUIT sont désignés assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

✓ **1^{er} tour de scrutin :**

Nombre de bulletins :	23
À déduire : (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	4
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

M. Gérard VARLET	19
------------------	----

M. Gérard VARLET ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Maire de la Commune déléguée de SECQUEVILLE-EN-BESSIN.

5-) Délibération : Adjoint(e)s au Maire – détermination du nombre et élection.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant qu'une commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal soit au maximum 6 adjoints ;

Considérant que le conseil municipal compte 23 membres.

Mme le Maire propose que les adjoint(e)s au Maire soient au nombre de 5.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 5 postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux quelles sont les candidatures.

La liste de M. Thibault GAUTIER est candidate.

1^{er} Adjoint	Thibault GAUTIER	Finances
2^{ème} Adjointe	Stéphanie FAUTRAS	CCAS et service à la personne
3^{ème} Adjoint	Guillaume FORTIER	RH et communication
4^{ème} Adjointe	Maud FRANÇOIS	Éducation enfance jeunesse
5^{ème} Adjoint	Ludovic BUON	Sécurité incendie et routière / chemins ruraux / Réseaux eaux potable et usées

Mme le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints au Maire.

M. Alain DELHOMMEAU et Mme Marion LELEGARD-MAUDUIT sont désignés assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	23
À déduire : (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	4
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

Liste de M. Thibault GAUTIER	19
------------------------------	----

La liste de M. Thibault GAUTIER ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire :

- **1^{er} Adjoint(e) : M. Thibault GAUTIER - Finances**
- **2^{ème} Adjoint(e) : Mme Stéphanie FAUTRAS - CCAS et service à la personne**
- **3^{ème} Adjoint(e) : M. Guillaume FORTIER - RH et communication**
- **4^{ème} Adjoint(e) : Mme Maud FRANÇOIS - Éducation enfance jeunesse**
- **5^{ème} Adjoint(e) : M. Ludovic BUON - Sécurité incendie et routière / chemins ruraux / Réseaux eaux potable et usées**

6-) Délibération : Désignation de 4 conseillers délégués.

L'ordre du jour prévoyait 3 conseillers délégués mais finalement il est proposé au Conseil municipal qu'ils soient au nombre de 4.

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales, laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Considérant qu'en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire, peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant la nécessité de bénéficier de 4 postes de conseiller(s) délégué(s).

Proposition :

M. Alain DELHOMMEAU	<u>Délégation</u> : Valorisation du patrimoine / Signalétique / Organisation des cérémonies
Mme Anne-Marie BERARDI	<u>Délégation</u> : Vie économique et emploi
M. Tony ROUXEL	<u>Délégation</u> : Sport
Mme Marion LELEGARD-MAUDUIT	<u>Délégation</u> : Conseil municipal des Jeunes

Approbation : Unanimité.

7-) Information : Lecture de la charte de l' élu.

Mme le Maire lit la charte de l' élu aux conseillers municipaux.

8-) Délibération : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 09/02/2026.

Le procès-verbal provisoire du Conseil municipal du 09/02/2026 a été envoyé aux conseillers municipaux le 18/03/2026 pour connaître les éventuelles demandes de modification.

Pour faire suite aux réponses à cet envoi, il a été demandé d'apporter les modifications suivantes :

Après réécoute de l'enregistrement, en fin de page 9, à la place de

« Mme Marie-José LUCAS dit qu'il n'y a pas besoin, car il y a un bail. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU rappelle que la commune a consulté un avocat et qu'il s'agit d'un bail précaire. Cela a déjà été expliqué plusieurs fois devant le Conseil municipal. »

Mettre :

« Mme Marie-José LUCAS met en garde : faites bien attention car s'il fallait dire tout vous n'allez pas être bien. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU demande s'il s'agit de menaces. Mme Marie-José LUCAS répond que c'est elle qui la menace en parlant de la convention qui n'est pas signée. Elle dit qu'il n'y a pas besoin, car il y a un bail. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU rappelle que la commune a consulté un avocat et qu'il s'agit d'une occupation précaire. Cela a déjà été expliqué plusieurs fois devant le Conseil municipal et que c'est Marie-José LUCAS qui a lancé le sujet. Cette dernière prévient : attention, on peut aller plus loin. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU répond qu'il n'y a pas de problème, qu'elle n'a rien à cacher. Tout est clair et elle affirme être sincère.

Proposition : Approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 09/02/2026

Approbation : 15 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie-José LUCAS) et 7 abstentions (Mme Anne-Marie-BERARDI, M. Maxime CHAUSSY, Mme Maud FRANÇOIS, Mme Marion LELEGARD-MAUDUIT, Mme Nathalie PERRIN-VEREECKE, M. Dominique QUÉMÉNEUR, M. Pascal VILLEROY).

9-) Délibération : Indemnités de fonction des élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24,

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération,

Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux,

Les indemnités des élus sont calculées en fonction de l'indice brut terminal de la Fonction publique (Indice 1027) et plafonnées en fonction du nombre d'adjoints.

Proposition :

	Taux Indice Brut terminal (%age de l'indice brut 1027)
Maire	55.70%
1 ^{er} adjoint	20.85%
2 ^{ème} adjoint	20.85%
3 ^{ème} adjoint	20.85%
4 ^{ème} adjoint	20.85%
5 ^{ème} adjoint	20.85%
Conseiller délégué	6%
Conseiller délégué	6%
Conseiller délégué	6%
Conseiller délégué	6%

Approbation à l'unanimité.

Tour de table :

M. Thibault GAUTIER remercie les habitants pour leur confiance à la nouvelle équipe municipale et les conseillers municipaux pour son rôle au sein du Conseil municipal.

M. Alain DELHOMMEAU est fier et heureux d'accompagner Mme le Maire et toute son équipe pour ce nouveau mandat.

Mme Stéphanie FAUTRAS remercie les habitants pour leur confiance. Elle est heureuse de partir pour ce nouveau mandat avec la nouvelle équipe et Mme le Maire en conservant sa délégation au CCAS et au service à la personne.

Mme Maud FRANÇOIS est très satisfaite de faire partie de la nouvelle équipe.

M. Jacky BESNIER précise que même s'il sera désormais maire délégué de la Commune historique de Rots, il reste en charge de la culture et de la vie associative. Il est très heureux d'avoir dans la nouvelle équipe M. Tony ROUXEL, un grand sportif qui s'occupera des dossiers « sport ».

Mme Anne-Marie BERARDI est très heureuse d'être avec Mme le Maire et la nouvelle équipe municipale.

M. Dominique QUÉMÉNEUR est ravi d'être dans ce conseil municipal. Il espère que les échanges seront constructifs et que la prochaine fois, l'introduction sera différente de celle d'aujourd'hui.

Mme Marie-José LUCAS explique qu'elle n'a pas reçu le procès-verbal de la dernière réunion. Elle demande que l'enregistrement de cette réunion soit envoyé à tous les conseillers municipaux.

M. Paul-Louis CHASSAIGNE souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux et bonne chance à la nouvelle municipalité pour ce nouveau mandat. Il espère des débats constructifs et un respect mutuel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-et-une heures et quinze minutes.